

# Charnoz/Ain

# INFO

**N°15**  
Septembre  
2015

TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE  
EN UN CLIN D'ŒIL



## Bonjour, chères Charnoziennes et chers Charnoziens

Quel bel été nous avons passé ! Gardons ces moments gravés dans nos mémoires, afin de commencer cette nouvelle année scolaire avec bonne humeur ! Pour se retrouver à la rentrée, la fête du village est une belle occasion à ne pas manquer ! Bonne lecture et bonne rentrée à tous.

## CE QU'IL S'EST PASSÉ



«Charnoz fait son cinéma» avec son rendez-vous pique nique



Vente de friandises par le Club des Jeunes

- **Jeudi 2 juillet** : le rendez-vous « **Charnoz fait son cinéma** » organisé par la municipalité a remporté un très beau succès : plus de 200 personnes se sont retrouvées pour piqueniquer sur le terrain de foot avant la projection du film « Astérix et Obélix, mission Cléopâtre ». Le Club des Jeunes était également présent avec une vente de popcorn et friandises. Rires et applaudissements ont retenti dans le parc cette nuit-là !
- **Samedi 11 juillet** : le 27<sup>e</sup> tour de « l'Ain Ternational » Rhône Alpes Valmorey Tour 2015 est passé à Charnoz

- **Lundi 13 juillet** : le **Bal du 13 juillet du Comité des fêtes** a profité cette année d'une météo clémente !
- **Samedi 1<sup>er</sup> Août** : la **Pétanque de la société de chasse** a organisé sa pétanque.
- **Dimanche 9 août** : **finale cantonale de Labour** au lieudit Bulon à Rigneux le Franc.
- **Samedi 22 août** : **concours modèles et allures de Chevaux de TRAIT COMTOIS** a eu lieu à Bourg St Christophe avec la participation des familles Ringuet-Bella-ton.
- **Samedi 29 août** : la **sortie canoë organisée par le club des Jeunes** s'est déroulée sous un magnifique soleil avec 27 participants tous motivés pour descendre les 22 km de la rivière d'Ain. Une journée ludique et sportive marquée par la bonne humeur de nos jeunes et moins jeunes Charnoziens !



Le bal du 13 juillet du Comité des fêtes

## L'AGENDA

### Mardi 1<sup>er</sup> septembre

- **Rentrée des classes à 8h30**

### Samedi 5 septembre

- **Fête du village au Château à partir de 15h** organisée par le « Comité des fêtes ». N'oubliez pas de réserver votre dîner. Feu d'artifice en soirée offert par la municipalité. Appel aux bénévoles : venez aider le comité des fêtes pour la fête du village ! Rendez-vous le vendredi 4 à partir de 17h30 et/ou le samedi 5 et/ou le dimanche 7 septembre vers les 9h30 !  
**Contact Michel David : 04.74.61.23.81**

### Jeudi 10 septembre

- **Conseil municipal à 20h**  
N'hésitez pas à y assister.

### Lundi 14 septembre

- **Don du sang** de 9h à 12h et de 15h à 18h à l'espace Vaugelas à Meximieux organisé par l'« Amicale des donneurs de sang ».



La sortie canoë du Club des Jeunes

Lire la suite >>>



TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE  
EN UN CLIN D'ŒIL



## LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ...

- **De nouveaux jeux ont été posés à l'école** (financés par le Sou des écoles et la Mairie).



Les nouveaux jeux de l'école

- Début des travaux en juillet : **aménagement aux abords des clos de la Ferme et de la mairie** (enfouissement des réseaux secs).
- **Création d'une grille de récupération d'eaux pluviales** sur le secteur rue des Tranchées.
- **Réparation et mise en service de la pompe de la fontaine** sur la place du village en juillet.



La fontaine de la place remise en service

- **Une Salle de classe et une partie du couloir primaire** ont été repeintes par les agents techniques.

- **Lancement d'un appel d'offre** pour le choix d'un cabinet qui accompagnera la commune pour la révision du PLU (Plan Local D'urbanisme) - Choix lors du conseil municipal de septembre.
- **Abattage des arbres morts dans le parc** en collaboration avec Coforêt ainsi que des noyers dans la cour de l'école.



Abattage des arbres morts dans le parc

- **Mise en place d'un banc dans le parc** avec l'aide de M. Grosset.



Mise en place d'un banc dans le parc

## À LA UNE

### Grand concours photo de Charnoz

- La commission communication lance son concours photo 2015 avec pour thématique : « **INSOLITE** »

**Pour participer rien de plus simple !** Envoyez-nous votre photo la plus originale de Charnoz ou de ses Charnoziens **avant le 1<sup>er</sup> novembre 2015.**

Les photos reçues seront exposées en mairie pour consultation. Un vote ouvert à tous sera organisé du 2 au 15 novembre 2015 (modalités à venir). La photo du gagnant du concours sera publiée dans le prochain bulletin municipal l'Echo des Charmilles.

Envoyez votre candidature à : [mairie.charnoz@wanadoo.fr](mailto:mairie.charnoz@wanadoo.fr) complétée de votre nom, prénom, adresse, téléphone et légende pour votre photo.

## ÉTAT CIVIL

### MARIAGES

- Cet été, beaucoup de bonheur à Charnoz !  
Félicitations à **Aude ROLLET** et **Frédérique GOULY** qui se sont unis le 4 juillet 2015, à **Emilie FAVELLET** et à **Romain BARRIÈRE** qui se sont unis aussi le 4 juillet 2015, à **Caroline BERGER** et **Rémy CHANDANSON** qui se sont unis le 18 juillet 2015 et à **Pauline DUMAY** et **Jérôme NOWACZYK** qui se sont unis le 8 août 2015.



TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE  
EN UN CLIN D'ŒIL



## INFOS PRATIQUES

- **Listes électorales :** Par dérogation au deuxième alinéa de l'article L. 16 du code électoral, les listes électorales font l'objet d'une procédure de révision exceptionnelle en 2015. Les demandes d'inscription sont recevables jusqu'au 30 septembre 2015.
- **Sécurité routière :**
  - A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la limite d'alcool autorisée en conduisant passe de 0,5 g/l à 0,2 g/l d'alcool dans le sang pour tous les titulaires d'un permis probatoire ou les conducteurs en apprentissage.
  - La mesure n° 22 de ce dispositif entre en vigueur mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015 : il sera désormais interdit à tous les conducteurs (de voiture, de camion, de moto, de cyclo ou de vélo) de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son (conversations téléphoniques, musique, radio).
  - À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, seules les plaques d'immatriculation d'un format minimum de 210 mm par 130 mm pourront être posées sur les véhicules à deux ou trois roues à moteur (cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles) et les quadrcycles non carrossés (quads).
  - Il n'est donc désormais plus possible de poser ou de faire poser sur son engin, les anciennes tailles de plaques (140x120 mm pour les cyclomoteurs, 170x130 mm pour les motocyclettes et 275x300 mm pour tous les autres véhicules dont les tricycles et quadri-cycles non carrossés). La sanction encourue pour plaque non conforme ou amovible ou illisible est une amende de 135 € (contravention de 4<sup>ème</sup> classe).

## ZOOM SUR...

### La bibliothèque

- Après une pause estivale la bibliothèque réouvre ses portes le samedi 12 septembre de 10h à 12h.

## RELEVÉ D'EAU

- **RAPPEL :** envoyez par mail ou par courrier, votre carte relevé pour votre compteur d'eau. Nous vous invitons à la compléter et à nous la retourner par mail à l'adresse suivante : [mairie.charnoz@wanadoo.fr](mailto:mairie.charnoz@wanadoo.fr) avant le 2 septembre 2015. En cas de problèmes pour faire votre relevé, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

## ZOOM SUR

### ► Les ruchers (note gouvernementale)

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

**Pourquoi déclarer ?** Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

**Qui doit déclarer ?** Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

**Quand doit-on déclarer ses ruches ?** Tous les ans, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 29 février.



**Comment déclarer ses ruches ?** Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

**Par internet sur le site :**

[www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr) ou par papier en retournant le document Cerfa N°13995\*02 à votre GDS.

Merci pour les abeilles !